

AVIS PUBLIC

**AVIS DE MOTION
PROJET DE RÈGLEMENT –
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL ET ABROGATION DU RÈGLEMENT 484-20**

Aux contribuables de la Ville de Scotstown

Lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2021, la conseillère Madame Cathy Roy, donne avis de motion et propose qu'à une prochaine séance de la Ville, règlement sur la rémunération du personnel électoral et abrogation du règlement 484-20, soit présenté pour adoption avec dispense de lecture le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Le projet de règlement a été remis aux membres du conseil lors de l'atelier du 29 juin 2021, respectant les articles 54 et 85 du Projet de Loi 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.

Toutes personnes désirant obtenir une copie du projet de règlement doivent en faire la demande au bureau municipal. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 445-16.

Donné à Scotstown, Québec, ce 14^e jour du mois de juillet 2021.



Monique Polard
Directrice générale